

editorial

Détromper

Une fois de plus, avec sa «loi sur le voile», la France se singularise. La grande majorité des observateurs étrangers, plus encore que critique, est interloquée. Comme la non moins grande majorité des citoyens français est, elle, favorable à la loi, on se trouve sans nul doute devant un cas exemplaire d'exception culturelle. La laïcité fait en effet partie de ces grandes notions abstraites, comme dans la fameuse devise ternaire de la République, pour laquelle celle-ci montre un goût peu partagé. Exceptionnel aussi est l'empressement français à établir une nouvelle législation selon le principe «un problème, une loi», même si le résultat en est rarement à la hauteur des espoirs. Le scepticisme montré par les «étrangers» envers l'opportunité de la nouvelle loi croise curieusement celui des principaux syndicats

d'enseignants qui se situent pourtant plutôt de l'autre côté de l'éventail politique et qui, par ailleurs, sont peu suspects de prendre la laïcité à la légère. Il ne suffit pas d'être exceptionnel pour réussir. Car, pour extrêmement louable qu'elle soit, la laïcité ne constitue pas une fin en soi mais, nécessairement, un moyen vers ces buts proprement républicains que sont la liberté (de penser et croire ce qu'on veut et de le dire publiquement), l'égalité (de chacun au regard de l'Etat et de ses fonctionnaires tenus à la plus grande neutralité) et la fraternité (la petite dernière disgraciée de la famille). Concrètement, la priorité reste (ou doit devenir) l'intégration des adolescents venus de familles marquées à la fois par leur culture musulmane et leur marginalisation sociale. C'est à quoi on jugera la loi. Le plaisir de détromper les critiques étrangers ne sera qu'une cerise sur ce gâteau.